

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat
le 19 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15 et 16 octobre 2012

2012 DVD 155 - 2012 DDEES 172 Subvention et convention avec l'association Voiture and Co (11e).

M. Julien BARGENTON, M. Didier GUILLOT, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention pluri annuelle 2012-2013-2014 avec l'association Voiture & Co ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien Bargeton au nom de la 3^{ème} Commission et par M. Didier Guillot au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention triennale 2012-2013-2014, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Voiture & Co sise 102C rue Amelot 75011 PARIS.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 45 175 euros est attribuée à l'association Voiture & Co.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée :

- Pour la D.V.D. : - 30 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 820, ligne 61001 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris ;
- 10 175 euros au chapitre 204, nature 2042, rubrique 822, mission 90010-99-190 du budget d'investissement 2012 ou des exercices ultérieurs, sous réserve de financement.

- Pour la D.D.E.E.S. : 5 000 euros au chapitre 65, nature 6574, rubrique 23, ligne VF 55009 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.